



12.1 C

Politique de confidentialité et d'accès à l'information

Approuvée par le conseil d'administration de Rando Québec
Le 12 juin 2024

Note : Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Politique concernant la protection et l'accès aux renseignements personnels des membres

Cadre juridique

1. La présente politique détaille l'application par Rando Québec des dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, c. P-39.1).

Champ d'application

2. La présente politique s'applique aux renseignements personnels transmis par les membres à Rando Québec

Renseignements personnels

3. Les renseignements personnels sont ceux qui portent sur une personne physique et qui permettent de l'identifier. Par exemple, sont des renseignements personnels sur un membre le nom, le genre, l'âge, le numéro de téléphone, l'adresse postale et l'adresse courriel.

Consentement

4. À moins que la Loi ne l'autorise, aucun renseignement personnel ne sera recueilli sans avoir au préalable obtenu le consentement du membre concerné par la collecte, l'utilisation et la diffusion des renseignements personnels. Il est entendu que le titulaire de l'autorité parentale peut consentir pour son enfant.
5. Lorsqu'un membre y consent, ses renseignements personnels seront utilisés par Rando Québec

6. aux seules fins énoncées dans la présente politique. Si le membre refuse d'accorder son consentement, alors Rando Québec n'utilisera ses renseignements personnels qu'à la seule fin de communiquer avec lui, et ne devra divulguer ceux-ci à quiconque, sauf dans le cas où une exception existe à cet effet dans la Loi. Advenant qu'un membre n'indique pas s'il consent ou non, le seul fait de soumettre ses renseignements personnels à Rando Québec équivaut à son consentement pour l'utilisation de ses renseignements personnels aux fins de la présente politique.
7. Le membre peut informer en tout temps Rando Québec qu'il souhaite retirer son consentement quant à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels conformément à la présente politique. Le membre comprend et accepte que cela pourrait empêcher Rando Québec de lui fournir certains services.
8. Rando Québec recueille après de chaque membre concerné, verbalement ou par écrit, les renseignements personnels qui sont nécessaires afin de remplir les objectifs et le mandat qui lui sont donnés et qui peuvent être décrits comme suit
 - a. Communiquer avec les membres et identifier leurs besoins et attentes ;
 - b. Fournir à ses membres des produits, services et renseignements ;
 - c. Permettre à des organismes affiliés et aux fournisseurs d'offrir aux membres des produits, services et renseignements ;
 - d. Gérer les relations avec les membres ;
 - e. Respecter les obligations légales ou réglementaires ;
 - f. Fournir des produits, des services ou des renseignements aux membres.
9. L'utilisation faite des renseignements personnels se limite aux buts décrits dans la politique.

Exactitude et conservation des renseignements personnels

10. Rando Québec veille à ce que tout renseignement personnel fourni par ses membres et en sa possession soit exact, actuel et aussi complet que requis pour les fins auxquelles Rando Québec utilise ces renseignements. Si Rando Québec découvre que les renseignements sont inexacts, incomplets ou périmés, il communiquera avec le membre afin d'obtenir les renseignements personnels à jour et si besoin en est, fera en sorte que les tiers à qui ces renseignements inexacts ont été fournis puissent également corriger leur dossier.
11. Rando Québec conserve les renseignements personnels uniquement pour la durée nécessitée par les motifs de leur collecte. Cette période peut être prolongée après la cessation des relations entre le membre et Rando Québec, mais ne durera que le temps requis pour que Rando Québec puisse communiquer avec le membre, le cas échéant. Lorsque Rando Québec n'a plus besoin des renseignements personnels du membre, ceux-ci seront détruits, supprimés, effacés ou convertis sous une forme anonyme.

Protection des renseignements personnels

12. Rando Québec s'engage à maintenir un niveau adéquat de sécurité physique, procédure et technique dans ses bureaux et ses locaux réservés à l'entreposage des renseignements personnels afin d'empêcher toute forme non autorisée d'accès, de divulgation, de reproduction, d'utilisation ou de modification des renseignements personnels de ses membres. Ce principe s'applique également à la sécurité informatique, dans l'éventualité où les renseignements personnels seraient conservés de façon informatique ainsi qu'à la manière dont Rando Québec se débarrasse ou détruit les renseignements personnels.

13. Seules les personnes dûment identifiées par Rando Québec sont autorisées à prendre connaissance et à traiter les renseignements personnels confiés par les membres.
14. Rando Québec procède à la vérification régulière des procédures et des mesures de sécurité.

Accès et rectification

15. Tout membre peut demander accès aux renseignements personnels le concernant, peut faire corriger dans un dossier qui le concerne des renseignements inexacts, incomplets ou équivoques, peut aussi faire supprimer un renseignement personnel périmé ou non justifié par l'objet du dossier.
16. Rando Québec qui détient un dossier de renseignements personnels sur un membre doit, à moins qu'une contre-indication légale existe, lui en confirmer l'existence et lui communiquer les renseignements personnels contenus à ce dossier qui le concerne.
17. Rando Québec doit répondre à toute demande d'accès ou de rectification du dossier d'un membre au plus tard dans les trente (30) jours de la réception de la demande.
18. Si Rando Québec refuse d'acquiescer à la demande d'accès ou de rectification placée par un membre, Rando Québec doit lui notifier par écrit son refus en expliquant les raisons motivant ce refus et lui indiquer ses recours.
19. Le membre dont la demande d'accès ou de rectification de ses renseignements personnels a été refusée par Rando Québec peut soumettre, par écrit, à la Commission d'accès à l'information une demande d'examen de mécontentement dans les trente (30) jours du refus de la demande, en exposant brièvement les motifs au soutien de cette demande d'examen de mécontentement
20. Rando Québec ne facturera pas un membre pour avoir vérifié ou corrigé ses renseignements personnels.

Modification de la politique

21. La présente politique relève du conseil d'administration de Rando Québec. Rando Québec se réserve le droit de modifier ou de compléter la présente politique en tout temps et sans préavis. Toute nouvelle version sera adoptée et rendue disponible dans des délais raisonnables.

Entrée en vigueur de la politique

22. Entrée en vigueur
La politique entre en vigueur le 12 juin 2024

Nous contacter

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cette politique, vous pouvez nous envoyer un courriel à dq@randoquebec.ca ou par la poste à :

Direction générale
Rando Québec
7665 boulevard Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7
514-252-3157

Modification de la Politique

La présente politique pourra être modifiée par Rando Québec en tout temps. Les modifications à la présente politique entreront en vigueur dès leur affichage.

Mise à jour : **date de la dernière modification**